ICP pour des études de droit ?

Par **Tounty**, le **09/03/2016** à **17:42**

Bonjours, je suis actuellement en Terminale ES et j'aimerai faire du droit l'année prochaine.
J'ai lu certaines discussions à propos de l'ICP mais nulle ne répondait à mes questions.
Je me demandais si la licence droit public-sciences politiques de l'ICP était une bonne formation. D'ailleurs d'après ce que j'ai compris, la formation ne serait pas assez générale, le droit privé manquant, ce manque serait-il néfaste à de possibles poursuites en master ou à certains concours comme l'ENM ?
Peut-on demander un transfert dans d'autres universités en licence 2 ou 3 (si besoin est) même si le droit privé manque à notre formation de base ?
De plus quels sont les masters en droit que propose l'ICP ? (je n'en ai trouvé aucun sur leur site mis à part celui du droit canonique)
La formation de l'ICP est-elle vraiment "excellente" avec un meilleur accompagnement de l'élève et est-elle reconnue et appréciée par les recruteurs ?
(Bien évidement je compte postuler dans toutes les universités proposant une formation en droit, ICP n'étant qu'une option alternative)
J'espère que vous pourriez me répondre au plus vite, la procédure d'APB avançant à grands pas, et merci d'avance pour tout avis !

Par **antmar**, le **09/03/2016** à **20:13**

Bonjour Tounty,

Pour rester objectif, je dirai que l'ICP peut être une formation en droit à envisager si tu en as les moyens financiers et que tu as besoin d'être très encadré, voire assisté pour étudier. Mais si tu es prêt à te prendre en main, fuis !

L'ICP souffre de divers maux, dont la qualité de la formation et sa reconnaissance par les professionnels. Son excellence n'est attestée que par les outils de communication de l'université, certainement pas par le niveau de ses étudiants, les débouchés offerts, ou la reconnaissance que lui accorde le monde professionnel. Ceux qui te diront que c'est une bonne université ont des proches qui y sont passés, ou y sont passés eux-mêmes, mais il est rare que ce soit des exemples de réussite.

Globalement, les professeurs que tu y trouveras n'ont généralement pas l'agrégation, la qualité des cours laisse grandement à désirer, et certains sont même carrément incomplets (notamment en droit privé). Tu peux tout à fait quitter l'ICP après ta L1 ou ta L2, mais il faudra pour cela être accepté dans une université parisienne, ce qui n'a rien de gagné puisque les étudiants en transfert venant du privé ne sont pas nécessairement privilégiés. Il y a aussi un

véritable écart de niveau - mais je me base sur ce que j'ai observé à l'époque des étudiants venant de l'ICP, cela ne vaut certainement pas pour tous les étudiants puisque je connais au moins une exception.

Je pense que tu trouveras assez peu de diplômés de l'ICP dans les cabinets d'avocats parisiens, au moins en droit des affaires, domaine que je connais le mieux. Les recruteurs parisiens connaissent et apprécient les diplômés de Master 2 de Paris 1, Paris 2, Dauphine et Sciences Po, mais l'ICP n'a jamais fais partie de leur liste. Au-delà de ça, si tu veux un jour étudier à l'international (erasmus ou LL.M.) dans une université étrangère renommée, l'ICP est un très mauvais choix de départ. Des universités comme Paris 1 ou Paris 2 ont des dizaines d'accords avec l'étranger, notamment parce que ce sont les facultés les plus connues hors de France.

Si tu es parisien, et que tu as l'embarras du choix, va à la Sorbonne ou à Assas, mais évite l'ICP.

Par **Tounty**, le **11/03/2016** à **20:34**

Merci beaucoup pour tes précieux conseils !
Tu m'as donc conforté dans mon choix de ne pas choisir l'ICP. :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/09/2017** à **07:49**

Bonjour

Suppression d’un message sans intérêt

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés